

SUFFREN PATRIMOINE

# L'inter-professionnalité

Nous prônons au maximum l'inter-professionnalité, c'est à dire la capacité de collaborer entre professions, et ce dans l'intérêt du client. Cela nous apparaît aujourd'hui comme INDISPENSABLE dans l'intérêt même des personnes: les problématiques du patrimoine s'articulent généralement autour des mêmes professionnels, qui sont vos conseillers dédiés sur différents aspects de votre vie. On rencontre ainsi systématiquement, outre le Conseiller en Gestion de Patrimoine (CGP): le Notaire, l'avocat (fiscaliste, d'affaire,...), l'expert comptable, et le courtier (en assurance, en prêt immobilier).

Bien qu'incontournables pour le client, ces professionnels ne communiquent que trop rarement entre eux. Or, parce qu'on ne peut pas être spécialisé dans tous les domaines, et parce que chaque professionnel aborde la situation d'un client d'un certain point de vue ou sur un domaine particulier, certaines situations nécessitent une mise en relation, une collaboration, un dialogue entre les professionnels eux mêmes.

Ainsi nous pouvons être à même de:

- Servir de relais à l'expertise de votre expert comptable, de votre avocat ou de votre notaire, pour proposer des solutions pratiques au service de la stratégie établies par eux.
- Vous orienter vers ces professions complémentaires pour des besoins que nous aurions pu identifier, mais qui sortent de notre champs de compétences.
- Vous mettre en relation avec un de ces professionnels dans la mesure où vous n'en connaissiez pas.
- Ou de soumettre préalablement notre rapport et nos préconisations à vos conseils (notaire, avocat, expert comptable), pour validation de leur part, ou pour des suggestions complémentaires.



Quant à nos partenaires, ils ont fait leurs preuves sur le long terme et c'est avec la plus absolue des confiances que nous les mettons directement en relation avec les clients désireux d'être conseiller sur un point précis, dans la mesure où ils n'auraient pas d'interlocuteur dédié.